



D la vie en musique

Règlement Intérieur de l'association 2020-2021

Ce règlement a été rédigé et approuvé par le bureau de l'association.

Inscriptions et Règlement

Les inscriptions se font au début de l'année scolaire et valent pour l'année entière.

La confirmation de l'inscription se fera lors de la réception des chèques couvrant le trimestre.

Toutefois, il sera possible de se désinscrire à la fin de chaque trimestre entamé.

Le règlement des cours de musique s'effectue par trimestre.

Si l'élève décide d'arrêter en cours de trimestre, le solde ne sera pas remboursé.

L'association se réserve le droit de mettre à disposition le créneau pour un autre élève si le paiement est incomplet. Les professeurs ne dispenseront pas les cours de musique impayés.

Une cotisation pour adhérer à l'association sera demandée à chaque élève (ou famille) lors de l'inscription. Celle-ci ne sera en aucun cas remboursable.

Tenue morale

L'élève doit se tenir correctement lors des cours et être respectueux envers son professeur.

Cours manqués

Les cours manqués par les élèves ne seront pas remplacés.

Seuls les cours annulés par le professeur seront remplacés.

Jours fériés

Les cours sont maintenus les jours fériés pour les élèves présents, mais pas obligatoirement à l'horaire habituel.

Calendrier

Les trimestres sont définis en fonction des vacances scolaires et ne comportent donc pas un nombre similaire de semaines (se renseigner auprès des professeurs au début du trimestre pour en connaître le nombre exact). Les cours ont lieu jusqu'au premier samedi des vacances inclus. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.

Parking

Pour des raisons de sécurité et suite à la demande du nouveau maire d'Ambres, il ne sera désormais plus possible de descendre en voiture dans le petit parking situé dans la cour.

Covid 19

Si des mesures de confinement lié au Covid-19 devaient empêcher la présence des élèves en cours, les professeurs proposeront de dispenser les cours en visio-conférence à ceux qui le souhaitent. Aucun remboursement ne sera effectué.